



**AVIS  
DU CONSEIL DE LA CULTURE,  
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT  
SUR**

- ***LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'EXERCICE 2018.***
- ***PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2017.***

*Validé en Assemblée plénière le 25 octobre 2017*

---

**RAPPORT : Projet de décision modificative n° 2 au budget de l'exercice  
2017 de la Région Réunion**

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend acte du projet de décision modificative n° 2 au budget de l'exercice 2017 du Conseil régional.

**Groupe Ad'hoc « Affaires générales et financières »**

Plus que jamais le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement note le souci de la Collectivité régionale d'inscrire l'exposé des grandes orientations budgétaires dans le contexte économique global. Aussi, prend-il acte des arguments avancés par le Conseil régional lorsqu'il affirme qu'*en 2018, la région Réunion devra agir dans un environnement exposé à une série d'incertitudes qui conditionneront fortement ses capacités d'action, à savoir :*

- au plan international, la reprise économique est estimée modeste et limitée en raison de la faible progression des revenus et des salaires ;
- au plan national, l'État diminue non seulement la fraction TVA versée aux régions d'une partie de la dotation de 450 millions d'euros affectée dans le cadre du transfert de la compétence économique ; mais exige aussi une baisse des dépenses des collectivités territoriales en limitant notamment à 1,2 % par an la progression des dépenses de fonctionnement. À cela s'ajoute le nécessaire respect d'un ratio de gestion imposé, à savoir la capacité dynamique de désendettement compris, pour les régions, entre 8 et 10 années sous peine d'application d'un mécanisme de correction par l'État et de saisine de la Chambre régionale des comptes ;
- au plan régional, les recettes d'octroi de mer et les taxes sur les carburants ont un rendement faible au regard de la dynamique économique enregistrée sur l'île. Les recettes d'octroi de mer régional progressent faiblement même si elles suivent l'évolution du PIB et reposent sur une pression fiscale réduite (la plus faible de l'outre-Mer). Pour ce qui est des recettes relevant des taxes sur les carburants, il est à noter qu'elles augmentent peu en raison d'une petite croissance de la consommation.

Aussi, le CCEE s'inquiète des incidences de ces éléments de contexte sur le projet de budget primitif de 2018. Celui-ci sera fortement en raison :

- d'une baisse des dépenses certes en investissement, mais surtout en fonctionnement ;
- des recettes moindres : le Conseil régional n'a pas mentionné une augmentation de sa fiscalité et le recours à l'emprunt ne semble pas envisageable, car contraint par une capacité dynamique de désendettement encadrée.

Pour le CCEE, il en ressort que le Conseil régional, qui fait dans ses orientations budgétaires pour l'exercice 2018, un effort louable d'explications incluant le contexte général ; se trouve dans l'obligation de mettre en oeuvre une stratégie financière commandée par des directives gouvernementales.

Cette stratégie pourra-t-elle répondre aux enjeux et aux attentes du territoire réunionnais ? Ne favorisera-t-elle pas des économies regrettables aux dépens de secteurs ayant déjà des moyens insuffisants ? Il est à craindre que la baisse des dépenses de fonctionnement risque de concerner des secteurs tels que l'environnement ou la culture qui ont des de réels besoins en moyens. Aussi, le Conseil insiste-t-il auprès de la collectivité régionale pour que ces secteurs soient moins touchés par des coupes budgétaires.

Enfin, au vu des directives gouvernementales qui régulent l'exercice budgétaire de la collectivité le CCEE se demande si elles ne portent pas atteinte à l'esprit du principe de libre administration consacré par la Constitution (art. 72 al. 3).

Par ailleurs, le CCEE présente les avis formulés ci-après par ses commissions :

## Commission 1 « Vivre ensemble » *Culture, arts, langues, histoire, patrimoine culturel, numérique*

En préambule, la commission 1 « Vivre ensemble » ne peut que constater et regretter une conjoncture difficile pour les orientations budgétaires de la collectivité pour 2018. Cependant la Région annonce, dans le même temps, que *« dans ce contexte, les actions pour le développement de la culture seront menées conformément aux engagements de la collectivité, tout en tenant compte des contraintes budgétaires »*.

La commission reste dubitative quant à cette annonce. Elle espère fortement que la vision affichée de la culture comme *« vecteur de réussite et d'excellence réunionnaises »*, notamment dans le contexte social actuel, pèsera lors des arbitrages budgétaires de la collectivité.

Par ailleurs, la commission attire l'attention de la collectivité sur la notion d' *« accessibilité à la culture pour tous »* comme l'un *« des axes renforcés dans le cadre budgétaire 2018 »*. **Elle suggère d'œuvrer plutôt, dans un premier temps, en faveur de l'éducation à la culture. Cette action s'inscrit dans la durée et ses effets se verront sur le long terme ; elle participe à la formation de l'identité d'un peuple. Aussi, La commission insiste pour que cette phase d'éducation à la culture constitue un préalable à la phase d'« accessibilité de la culture pour tous »**.

S'agissant des points ci-après, la commission réitère son souhait :

- de disposer des cadres de références clairs sur les critères d'attribution de subventions par la collectivité ;
- qu'une réflexion soit menée sur le rôle, la fonction et la gouvernance des structures existantes (PRMA, agence du film...).

### **PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT' FIERTÉ**

#### **I – SPECTACLE VIVANT**

La commission note qu'en 2018 la collectivité poursuivra son soutien à la mise en œuvre des axes stratégiques du Schéma régional des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant à La Réunion. **À cet égard et au vu du dynamisme de ce secteur, la commission attire l'attention de la collectivité sur la nécessité d'actualiser régulièrement ce schéma afin de maintenir un équilibre entre lieux de création et lieux de diffusion.**

Elle relève, avec satisfaction, que le Conseil régional dans ses orientations budgétaires de 2017, via ce schéma, avait défini les ressources humaines comme axe stratégique prioritaire. La commission relève que la collectivité a su mobiliser les partenaires institutionnels et professionnels puisque *« la signature d'un accord-cadre régional pour la mise en œuvre d'un engagement de développement de l'emploi et des compétences dans le spectacle vivant »* interviendra effectivement fin 2017. La concrétisation de ce partenariat se traduira par la mise en œuvre des premières actions dès 2018. À ce propos, la commission aurait souhaité avoir plus d'informations.

## 1. Musique

La commission se félicite de la poursuite des actions engagées dans le domaine de la musique. Toutefois, si la collectivité dispose d'éléments concrets sur les retombées de IOMMA (Indian ocean music market ou marché de la musique de l'océan Indien) en faveur de nos artistes locaux, La commission souhaiterait en être destinataire.

Par ailleurs, la commission salue la volonté de la collectivité de valoriser le patrimoine musical local par la création d'une Agence des musiques et danses traditionnelles. Elle note avec satisfaction le projet d'une exposition sur les ségatiens réunionnais. Cependant, la commission espère que l'outil servira à d'autres actions.

## 2. Théâtre et danse

### • Théâtre

La commission attire l'attention de la collectivité sur l'impérieuse nécessité d'une meilleure équation entre le nombre de projets de création existants et le montant du budget qui leur sera consacré. En effet, plus de vingt compagnies professionnelles irriguent le territoire. Aussi, si la commission note avec satisfaction la volonté de la Région de reconduire ses actions de soutien en faveur des compagnies de théâtre, des arts du cirque et de la rue, et de la danse, elle espère que cette ambition se traduira par un effort supplémentaire dans son budget primitif.

Par ailleurs, la commission relève que la collectivité, pour 2018, entend prioriser ses actions autour de deux axes considérés comme majeurs :

- 1- l'« *élargissement de la diffusion des créations soutenues à travers un nouveau dispositif « tournées régionales »* » ;
- 2- « *la relation des populations avec l'art : poursuite du dispositif « hors les murs » avec un élargissement aux quatre Groupements d'actions locales (GAL) et au parc national* ».

**S'agissant du dispositif « hors les murs », la commission espère qu'il ne constitue pas à lui seul un enjeu majeur. Par ailleurs, un certain nombre d'acteurs de terrain pense plutôt que ce genre d'action pourrait avoir l'effet inverse à celui escompté soit voir le public ciblé s'éloigner durablement des lieux de diffusion.**

La commission pense que la « **création** » dans tout art doit rester l'enjeu majeur. Aussi, incite-t-elle la collectivité à soutenir plus fortement les compagnies porteuses de projets de création et à les aider à assurer leur diffusion.

## 3. Les salles de diffusion

La commission note avec satisfaction la volonté renouvelée de la Région de poursuivre, en 2018, son ambition de rééquilibrage culturel du territoire, notamment à travers l'expérience menée sur le territoire Est.

En outre, elle relève que la collectivité a le projet d'expérimenter, en 2018, le dispositif « Pass culture » avec les lycéens. À ce sujet, la commission aurait apprécié de disposer des éléments sur l'évaluation de l'expérience menée avec les élèves du Conservatoire à rayonnement régional (CRR).

En ce qui concerne la refonte des projets artistiques et culturels de certaines salles emblématiques du secteur culturel, la commission s'interroge sur les retombées de ces changements. Par ailleurs, elle s'inquiète des effets de labellisation des salles, réduisant de fait l'ouverture de ces lieux aux autres disciplines. La collectivité dispose-t-elle déjà d'une évaluation de ces évolutions, label, contrat de décentralisation ?

#### 4. Les entreprises culturelles

La commission souscrit pleinement à la volonté de la collectivité de poursuivre ses dispositifs d'aide en direction des entreprises culturelles et des librairies indépendantes.

### II – LES ARTS VISUELS

#### 1. Les arts plastiques

La commission relève avec intérêt une continuité d'actions en direction des artistes et des associations. Aussi, elle salue le projet de la Région de lancer en 2018 un programme de commandes d'œuvres d'art pour être exposées dans les espaces publics. Cependant, elle aurait souhaité avoir plus d'informations sur les critères de choix et les modalités de mise en œuvre de ce projet.

La commission relève avec satisfaction que sa préconisation, lors de son avis sur les orientations budgétaires de 2017, de mettre en œuvre un SODAVI (Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels) afin de mieux appréhender le secteur des arts plastiques et visuels à La Réunion, a été entendue par la collectivité. En effet, elle prévoit d'en réaliser un en 2018.

#### 2. L'audiovisuel

La commission note que, comme en 2017, la collectivité annonce pour 2018 une reconduction de ses actions de soutien autour de quatre axes principaux. **Cependant le quatrième axe intitulé : « soutenir les projets de création » en l'occurrence, l'accompagnement des porteurs de projets de films documentaires sur les thématiques culturelles et patrimoniales, n'apparaît pas.** La commission espère qu'il ne s'agit que d'un simple oubli qui sera rectifié en vue du Budget primitif.

La commission, une fois de plus, regrette l'absence de la présentation de la démarche de l'AFR<sup>1</sup>, pourtant principal opérateur en matière de politique cinématographique, dans cette approche culturelle.

### III – LA LITTÉRATURE RÉUNIONNAISE

La commission partage entièrement la vision de la Région de considérer « l'accès à la lecture, à l'écriture et au livre, comme un enjeu majeur » de société. **Aussi la commission souhaite-t-elle qu'une attention toute particulière soit portée à la mise en œuvre des dispositions alternatives aux changements de destination du projet Cimendef.** En outre, elle encourage fortement la Région à devenir le moteur principal en matière de développement d'équipements culturels sur tout le territoire, en s'inspirant notamment du modèle des bibliothèques « 3<sup>ème</sup> lieu ». À côté des premier et deuxième lieux (le foyer et la sphère du travail), le troisième lieu représente un espace consacré à la vie sociale, où les individus peuvent se rencontrer et discuter de manière informelle. Ce concept a été forgé par le sociologue Ray Oldenburg, il a été étendu et appliqué par la suite aux bibliothèques et aux médiathèques. Le « 3<sup>ème</sup> lieu » est intégré par la nouvelle génération d'établissements culturels parce que mieux adapté à notre société post-moderne ; c'est un espace culturel multiforme.

La bibliothèque « 3<sup>ème</sup> lieu » connaît un franc succès au Royaume-Uni, au Pays-Bas et en Europe du Nord. La France commence à s'y intéresser, à l'exemple d'Angoulême et de Thionville.

---

<sup>1</sup> Agence Film Réunion

La commission suggère à la Région d'être le transmetteur et le facilitateur de ce concept auprès des décideurs locaux. La bibliothèque « 3<sup>ème</sup> lieu » pourrait constituer un outil complémentaire à la lutte contre l'illettrisme, autre fer de lance de la collectivité.

La commission souligne aussi la volonté régionale de poursuivre ses actions conformément au Schéma régional de la lecture publique et de la littérature réunionnaise. Cependant, elle souhaiterait savoir si la collectivité a effectué une évaluation des actions « un livre, un transat », ou encore de sa première participation au Salon du livre de 2016 à Paris. S'agissant de ce dernier point, **la commission s'interroge sur les critères qui prévalent quant au choix des auteurs et des livres qui sont sélectionnés dans le cadre de cette manifestation.**

Par ailleurs, elle regrette que la manifestation d'envergure qu'est « le Printemps des poètes » n'apparaisse pas dans les orientations budgétaires de 2018, contrairement à 2017.

La commission s'interroge également sur les retombées, des aides régionales apportées aux librairies indépendantes en vue de la promotion des auteurs réunionnais. La collectivité dispose-t-elle d'outils d'évaluation de ces différents dispositifs ? Dans le même ordre d'idées, elle suggère à la Région d'initier une réflexion sur le prix de l'impression des ouvrages édités à La Réunion, le coût des livres restant un frein au développement de la lecture.

#### **IV – LES CULTURES RÉGIONALES**

La commission se félicite des échanges culturels développés avec les pays de la zone. Cependant, elle attire l'attention de la collectivité sur la nécessité d'une grande vigilance quant au profil des candidats, lors de la sélection opérée dans le cadre des « Relais Culture » dans les antennes régionales. À ce sujet, la commission voudrait savoir si une évaluation de ces échanges a été réalisée ; si c'est le cas, elle souhaiterait disposer du bilan de l'évaluation.

Par ailleurs, la commission salue la volonté de la Région d'amplifier les échanges vers l'ensemble des pays du grand océan Indien.

De même, elle souscrit pleinement à la poursuite de l'accroissement des connaissances patrimoniales de ces expressions. **Toutefois, elle souhaiterait que celles-ci soient étendues aux évolutions de la création artistique.**

#### **V – LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS**

La commission note une reconduction des événements dits « emblématiques », comme la « fête du maloya ». Par ailleurs, **s'agissant de la célébration de l'abolition de l'esclavage, la commission sollicite fortement la collectivité pour que la date mémorielle du « 20 Désanm' » soit célébrée à la mesure de son importance pour la population réunionnaise.**

#### **VI – UNE POLITIQUE CULTURELLE AXÉE SUR LA FORMATION ET L'ENSEIGNEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

##### **L'intervention de la Région en matière de formation et de professionnalisation des acteurs culturels**

La commission ne peut que se réjouir du soutien constant de la Région en matière de formation et de professionnalisation aux métiers artistiques et culturels, notamment au travers de son dispositif « préparation au D.E /C.A » (Diplôme d'État – Certificat d'aptitude).

## **PILIER 1 : UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS**

Les orientations de la Région pour l'exercice 2018 sont conformes à la feuille de route définie en début de mandature et s'inscrivent dans la continuité de celles de l'année 2017. Celles-ci interviennent dans un contexte budgétaire contraint mais aussi de réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage qui risque d'impacter le budget régional. Compte tenu de l'importance que représentent l'Éducation, la Formation professionnelle et l'Apprentissage pour la réussite de notre jeunesse, son épanouissement et son insertion dans le monde du travail, la commission recommande à la collectivité régionale de toujours investir de manière efficiente dans ces domaines clés.

Sur la forme, l'insertion d'un tableau synthétisant l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre en 2018 au titre du pilier 1 est appréciée. Les indications permettent en effet de saisir de manière globale les interventions relevant des différents secteurs.

### **I – SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE**

#### **1. La formation et l'orientation**

La commission prend acte des axes du CPRDFOP<sup>2</sup>, document stratégique en cours d'achèvement. À ce titre, les enjeux soulignés – l'orientation, la sécurisation des parcours, l'amélioration de l'offre de formation professionnelle, le pilotage et l'évaluation du CPRDFOP – sont déterminants pour assurer le devenir professionnel des Réunionnais-es. Elle souscrit au champ d'action du troisième défi visant à adapter l'offre de formation professionnelle aussi bien aux réalités économiques, aux nouvelles technologies qu'aux besoins en compétences des entreprises et des territoires (dans un rayonnement régional, européen et international). Ce document ayant vocation à être opérationnel, la commission rappelle l'importance du pilotage, de la permanence d'un suivi et de l'évaluation comme gage de l'efficacité de sa mise en œuvre.

S'agissant du Service public régional de l'orientation (SPRO), la mise en place d'un plan de professionnalisation des acteurs de l'orientation en 2018 est pertinente. Il est en effet indispensable que ce service puisse s'appuyer sur l'expertise d'un réseau d'acteurs spécialisés dans l'accueil, l'orientation, l'accompagnement des publics et la formation (bonne connaissance des métiers, de l'offre de formations sur le territoire, des débouchés et diplômés).

#### **2. L'apprentissage**

Dispositif d'entrée dans le monde du travail par la voie de l'alternance, l'apprentissage présente, dans le secteur privé comme dans la fonction publique, des atouts importants pour le jeune dont celle d'acquérir une formation et une première expérience professionnelle significative. Aussi, la commission partage l'ambition de la Région d'en faire une voie d'excellence ainsi que les divers objectifs poursuivis. Il serait cependant opportun de les hiérarchiser et de définir des indicateurs qui permettent de mesurer à terme l'atteinte des objectifs fixés.

---

<sup>2</sup> Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle



Pour atteindre ces objectifs, il paraît essentiel à la commission :

- de promouvoir une image positive de l'apprentissage et ses opportunités auprès des jeunes, de leur famille, des enseignants, des conseillers d'orientation et des employeurs privés et publics ;
- d'encourager les employeurs, en particulier publics à recourir davantage à l'apprentissage en leur proposant des modalités financières qui couvrent le coût de la formation ;
- de donner les moyens aux chambres consulaires de pérenniser les emplois de formateur dans l'optique des contrats de performance ;
- de veiller à la qualité de l'accueil et de l'encadrement des apprenants, notamment l'instauration d'une relation constructive entre le maître d'apprentissage et l'apprenti, le suivi par ce dernier de l'intégralité de sa formation générale et théorique dans son centre d'apprentissage, le lieu de travail étant le lieu d'acquisition et de développement des compétences professionnelles dans l'alternance, ;
- d'être vigilant à ce que le nombre d'apprentis ne se substitue pas à la majorité des emplois pérennes dans l'entreprise et plus généralement, de veiller au respect par les employeurs du code du travail, du contrat d'apprentissage et de la charte d'engagement du maître d'apprentissage qui devrait davantage être formalisé. Il est souhaité que le versement des aides et primes soit conditionné au strict respect des obligations qui incombent à l'employeur.

Elle relève également la poursuite des divers programmes et dispositifs d'apprentissage et l'engagement de mettre en œuvre le « pacte entreprise citoyenne » en 2018.

L'accompagnement en faveur des filières du supérieur dans le secteur du numérique est cohérent, eu égard aux objectifs fixés ; il permet en outre d'offrir une continuité de parcours localement.

### **3. Sécurité-sûreté des établissements de formation**

La commission estime que les principes de sécurité-sûreté des centres de formation sont des fondamentaux et ne sont pas dépendants du Plan vigipirate.

## **II – SECTEUR ÉDUCATION**

### **1. La construction et la réhabilitation du bâti scolaire**

La commission observe que ses préconisations récurrentes concernant la construction de lycées « à taille humaine » sont prises en compte dans les futurs programmes d'établissements scolaires. Les capacités d'accueil prévues sont de 950 élèves pour le lycée de Petite Ile et de 900 élèves pour celui de l'Ouest. S'en tenir à cette dimension, c'est contribuer à créer un environnement propice à l'apprentissage et à l'épanouissement des lycéens.

La réhabilitation des internats participe également à l'amélioration des conditions d'accueil et de vie des internes.

### **2. L'aide aux manuels scolaires**

Le dispositif étant reconduit, la commission réitère sa demande de revalorisation de l'aide attribuée aux familles fixée à 50 € depuis 2004.

Elle souhaite également savoir si les nouvelles formalités mises en œuvre depuis l'année dernière ont eu un impact positif sur le nombre de bénéficiaires. Dans tous les cas, la mise en place d'une

procédure dématérialisée (carte rechargeable) pourrait être opportune et aller dans le sens de la politique régionale de développement du numérique ainsi que des souhaits émis par les familles et les associations de parents d'élèves.

### **3. Le plan anglais**

La commission renouvelle son adhésion à la poursuite et à la généralisation du Plan anglais dans les écoles de l'île. Celui-ci permet en effet de renforcer les conditions d'apprentissage des activités langagières orales des élèves en CM2, en anglais. Comme suggéré précédemment, la commission préconise un démarrage d'une sensibilisation dès la grande section de maternelle.

### **4. La diversification de l'offre de formations sur le territoire**

La commission partage l'objectif de diversification de l'offre de formations sur le territoire dans la mesure où elle correspond à une finalité sociale de démocratisation de l'accès à l'enseignement pour la jeunesse locale et de développement de son employabilité.

S'agissant de l'évolution de la carte des formations professionnelles initiales, l'attention portée aux potentialités qu'offre le monde économique du bassin régional est nécessaire.

De même, la commission approuve la priorité donnée aux ouvertures de places en BTS dans des secteurs porteurs, le renforcement des formations de bac pro et l'ouverture de formations complémentaires d'initiative locale qui ont pour avantage d'offrir des compétences supplémentaires à la formation de base (bac pro). Il importe en effet d'adapter l'offre de formation aux besoins des marchés tant local qu'extérieur.

### **5. L'enseignement supérieur et la recherche**

Globalement, les actions envisagées en 2018 s'inscrivent ici aussi dans la continuité et en cohérence avec le projet de mandature, ce qui montre une implication constante de la collectivité en faveur des étudiants, des chercheurs et enseignants-chercheurs.

Dans ce cadre, elle note que le projet d'harmonisation des aides régionales et départementales sera en place en 2018. Si cette démarche doit apporter de la clarification et de la cohérence dans les dispositifs, il faut veiller à ce que les aides retenues soient les plus avantageuses pour les étudiants et leur famille. Il serait également judicieux d'associer les fédérations d'étudiantes à ces travaux.

Elle prend acte du projet de mise en place d'un « outil dédié aux études supérieures centralisant l'ensemble des formations ». Elle espère que celui-ci apportera plus de visibilité et de lisibilité à l'offre des formations supérieures existantes sur le territoire et contribuera à le rendre plus attractif. Outre cet outil numérique, il paraît essentiel à la commission de donner aussi la possibilité aux étudiants et futurs étudiants de rencontrer et d'échanger avec les acteurs eux-mêmes, à des moments clés. Aussi, elle s'inquiète de la disparition du Salon régional de la jeunesse qui avait vocation à présenter la diversité et la richesse des formations du supérieur de La Réunion et à accompagner les lycéens et les familles dans les choix d'orientation. La commission souhaiterait savoir ce qui est envisagé en remplacement.

La commission note avec intérêt le « retour » du soutien de la collectivité au CPESIP<sup>3</sup> que propose l'Université. Cependant, elle insiste une nouvelle fois sur la nécessité d'aider tous les étudiants à mieux réussir leur première année. Aussi, dans le même esprit de l'effort que la collectivité a déployé en faveur de la classe préparatoire aux concours de la fonction publique,

---

<sup>3</sup> Cycle préparatoire aux études supérieures et à l'insertion professionnelle

elle demande à la Région d'accompagner les projets innovants des différentes unités de formation en faveur de la réussite de leurs étudiants.

La mobilisation du dispositif d'aides aux étudiants de doctorat a un rôle essentiel dans le développement de la recherche et l'insertion professionnelle des étudiants. Si la commission note la poursuite des dispositifs d'allocations régionales de recherches de doctorat et post doctorales, elle s'alarme toutefois du faible nombre de projets de thèse, notamment en sciences humaines et sociales pourtant essentiels à la connaissance de nos sociétés et territoires. Aussi, elle réitère sa préconisation de mener une réflexion partenariale pour aider un maximum de jeunes chercheurs à s'inscrire dans cette démarche de recherche.

## **PILIER 2 : ENGAGER LA 2<sup>e</sup> GÉNÉRATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS**

La commission se félicite de l'engagement de la collectivité à soutenir de nouveaux projets de travaux dans les écoles. Ce programme de modernisation des écoles est à poursuivre car il participe à offrir à nos jeunes élèves et aux équipes pédagogiques un cadre de travail agréable, propice à la réussite scolaire.

## **PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES**

### **I – SECTEUR ÉGALITÉ DES CHANCES, COHÉSION SOCIALE, LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME, PRÉVENTION SANTÉ**

#### **1. La prévention et la lutte contre l'illettrisme**

La commission souscrit pleinement aux nouvelles orientations de la collectivité concernant le soutien apporté aux actions ou expérimentations en matière de parentalité et de prévention de l'illettrisme dès la petite enfance. Elles correspondent en effet aux préconisations maintes fois formulées par le CCEE en direction de la Région et des acteurs de la Charte de partenariat de mettre davantage l'accent sur la prévention et de diversifier les actions dans ce domaine. C'est en effet dès la petite enfance que tout se joue. Aussi est-il indispensable d'intervenir très tôt, dès les premiers apprentissages, en direction du binôme parents-enfants et de renforcer l'accompagnement des parents dans leur fonction éducative.

Des expérimentations en matière de développement du langage (par exemple « Parler bébé ») ont été menées en Hexagone, il convient de s'en inspirer et de les adapter au public réunionnais. Il s'agit également de développer les actions d'accompagnement vers la lecture et de sensibiliser fortement les familles à fréquenter davantage les lieux d'accueil qui proposent des activités culturelles et éducatives (bibliothèques, médiathèques, lieux d'accueil enfants – parents...). Ces acteurs ont par ailleurs toute leur place dans le futur Plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

#### **2. La lutte contre le décrochage scolaire**

La commission relève que la Région est active dans les missions qui lui incombent, à savoir la coordination et la mise en œuvre des actions de prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale. Elle ne peut qu'encourager la collectivité à réussir la synergie des différents acteurs sur ce 3<sup>e</sup> volet du plan de lutte contre le décrochage scolaire et à soutenir les actions qui font la preuve de leur efficacité.

## **II – SECTEUR NUMÉRIQUE**

### **Le POP 2**

Conformément à son projet de mandature 2015-2021, la collectivité a décidé de reconduire de manière volontariste son dispositif « Plan ordinateur portable » et de l'étoffer en incluant le volet « connexion internet » depuis 2016. Cette intervention est jugée positive par la commission car elle permet aux familles les plus modestes de se connecter au monde et de se familiariser aux usages de l'informatique. Mais combien d'entre elles, en particulier de parents maîtrisent l'outil informatique ? Faciliter l'accès au numérique pour tous, c'est aussi favoriser une plus grande autonomie des parents d'élèves dans l'appropriation des TIC. Au vu de l'informatisation des échanges désormais courante entre les établissements scolaires et les parents d'élèves et de la dématérialisation croissante des démarches administratives, la commission souhaite que la Région initie une réflexion avec des partenaires (Éducation nationale, associations de parents d'élèves, réseau de lecture publique...) sur la mise en place de modules de formation en direction des familles.

## **II – SECTEUR MOBILITÉ**

### **Erasmus OI**

La commission relève le début de mise en œuvre d'un dispositif pour lequel elle a déjà apporté son soutien, visant à développer « des initiatives en faveur des échanges des jeunes scolaires, apprentis, étudiants... ». Elle souhaite que ce dispositif permette aussi à court terme de développer une mobilité d'enseignants et d'étudiants de l'Université de La Réunion avec les universités de l'ensemble de la zone océan Indien, à l'instar de ce qui se fait dans le cadre du dispositif Erasmus.

La commission salue la poursuite du dispositif « préparation aux concours du Secteur sanitaire et social » qui permet à de jeunes Réunionnais non retenus localement de poursuivre dans cette voie.

L'examen par la commission 3 « Cohésion sociale », des orientations budgétaires de la Collectivité régionale pour l'exercice 2018, appelle les remarques suivantes :

## **PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT'FIERTÉ**

### **II – SPORT**

La commission note de manière globale que ces orientations s'inscrivent dans la continuité de celles de 2017 et en cohérence avec le projet de mandature. Elles se traduisent essentiellement par :

- le maintien de l'engagement de la collectivité pour le financement des dispositifs d'aides en faveur du mouvement sportif local ;
- l'adaptation des cadres d'intervention traditionnels aux nouvelles orientations liées au récent transfert de compétences et l'harmonisation des politiques sportives territoriales.

Par ailleurs, la commission relève avec satisfaction que les orientations de la collectivité tendent, de plus en plus, à prendre en considération l'ancrage de La Réunion dans l'océan Indien, en favorisant notamment les actions de rapprochement entre les populations de la zone.

#### **1. L'Institut régional des sports grand océan Indien (IRSGOI)**

La commission relève que les études lancées pour définir notamment les objectifs et missions de l'Institut régional des sports de l'océan Indien ont été finalisées et vont constituer le point de départ d'une nouvelle politique de formation de haut-niveau, avec les premières orientations de l'institut qui seront développées en plusieurs phases de réalisation.

#### **2. Les tournois sportifs régionaux**

La commission relève avec satisfaction la reconduction de la nouvelle manifestation initiée en 2017 en partenariat avec le Rectorat et intitulée « Les olympiades des lycéens ». Elle prend bonne note du rappel des objectifs de cette manifestation qui vise à lutter contre la baisse de fréquentation par les jeunes des activités sportives extra-scolaires et à favoriser une pratique collective et loisirs/santé. Cependant, au regard à la fois de la catégorisation en tournoi de ces rencontres et de l'appellation « Olympiades » qui semblent plutôt faire référence à une compétition entre lycées, la commission attire la vigilance de la collectivité sur la nécessité de préserver le caractère loisirs/santé de ce dernier. Ceci notamment afin de permettre à travers ces « olympiades » de réellement toucher les publics concernés, notamment les enfants souffrant de surpoids, de diabète et qui bien souvent sont mis à l'écart de ces échanges sportifs, particulièrement lorsque rentre en jeu une dimension compétitive.

Cette remarque de la commission vaut également pour les tournois sportifs micro-régionaux organisés par l'UNSS entre les différents lycées de l'Île. En effet, l'une des orientations stratégiques fortes affichée est de provoquer l'adhésion à une pratique ludique permettant aux lycéens d'acquérir les bases nécessaires aux notions de sport-entretien, sport santé, sport-loisir et

sport-compétition. Pour la commission, dans l'intérêt des publics visés, il est nécessaire lors de la mise en place d'une action, de dissocier ces deux aspects, à savoir le sport de compétition et le sport santé bien-être.

### **3. Favoriser les déplacements du mouvement sportif**

La collectivité indique qu'afin de renforcer le niveau de perfectionnement des pratiquants sportifs réunionnais et de la zone océan Indien, il est indispensable que la mobilité des acteurs concernés soit encouragée.

Dans ce cadre, la commission estime que le rayonnement du sport réunionnais passant également par la possibilité offerte à ses dirigeants de participer à des regroupements nationaux ou internationaux, il est nécessaire de garantir une meilleure prise en compte des déplacements institutionnels (assemblée générale, comité directeur, conseil d'administration...) des dirigeants sportifs locaux membres d'instances nationales. En effet les lignes de financement accordées dans ce cadre sont insuffisantes et toutes les structures n'ont pas l'opportunité de voir ces déplacements pris en charge par leur fédération nationale dans le cadre d'une ligne budgétaire « outre-Mer ». La commission propose que ces financements soient abondés sur cette ligne spécifique afin de permettre une prise en charge plus importante des déplacements institutionnels, notamment en direction des organismes dotés de moyens limités.

De manière plus générale concernant ce secteur de la mobilité, la commission relève la volonté de la collectivité pour 2018, d'essayer d'harmoniser les différents dispositifs existants, dans le cadre de la conférence territoriale du Sport.

Sur ce point, la commission rappelle son positionnement qui souligne l'urgence d'une telle démarche visant à l'instauration d'une meilleure lisibilité sur les dispositifs en vigueur et leurs mises en œuvre. Ceci d'autant plus que les charges liées à la mobilité, viennent impacter fortement les budgets des conventions d'objectifs et des projets des ligues et comités.

Aussi, la commission propose la mise en place d'une plate-forme territoriale, sur les compétences partagées de chaque collectivité et de l'État, en termes de mobilité des sportifs et des socio-éducatifs.

### **4. Renforcer le positionnement de La Réunion dans la zone océan Indien**

La commission prend note de la stratégie déployée par la collectivité dans ce domaine et du fait que la collaboration instaurée avec les autres pays de la zone océan Indien permet la réalisation d'échanges en parallèle à la compétition sportive (formation des dirigeants, des officiels et des cadres techniques). Dans le même registre, la commission avait déjà relevé qu'au titre des tournois sportifs régionaux, la manifestation intitulée « Les olympiades des lycéens » se donne pour objectif d'y associer à terme un projet de coopération avec d'autres jeunes des îles de l'océan Indien.

La commission salue ces initiatives et partage cette approche de la coopération régionale qui correspond à celle exprimée par le CCEE dans ce domaine il y a une vingtaine d'années déjà *« la coopération régionale ne peut se développer qu'à partir du moment où les hommes, au-delà des rivages et des frontières auront appris à se connaître et à travailler ensemble. ... Elle est avant tout une affaire de relations humaines. »*<sup>4</sup>

Pour la commission, ce type de coopération constitue un volet indissociable de tout processus de coopération régionale économique.

---

<sup>4</sup> Rapport sur l'état de la coopération régionale – préambule – CCEE / septembre 1998

## **5. Soutenir les ligues et comités et organismes sportifs régionaux**

Il est indiqué que la Région continuera à apporter son soutien aux ligues et comités sportifs et poursuivra sa démarche de contractualisation avec les bénéficiaires des contrats pluri-annuels d'objectifs. La commission souhaite toutefois rappeler son constat effectué lors de l'analyse du projet de budget primitif de la collectivité pour l'exercice 2017, dans lequel elle pointait une baisse régulière depuis 2013 (près de 14 %) de l'enveloppe allouée au fonctionnement des ligues et comités (2 878 139 euros en 2013 contre 2 480 400 euros en 2017). Afin d'éviter d'accentuer la précarisation de ces structures il conviendrait de revenir à des montants proches de l'enveloppe attribuée en 2013. Notamment si l'on considère le risque de voir la situation financière de ces dernières s'aggraver, du fait de l'impact des décisions inscrites au PLF<sup>5</sup> 2018 en matière de contrats aidés.

## **6. Développer la formation des cadres du secteur sportifs**

Dans ce domaine, la collectivité exprime sa conviction selon laquelle le mouvement sportif doit être doté d'encadrants bénévoles et sportifs diplômés et compétents. A ce titre et pour la deuxième année consécutive, ces orientations budgétaires annoncent la valorisation d'une manifestation dédiée faisant la promotion du bénévolat. La commission souhaiterait que cette dernière puisse concrètement être mise en place en 2018.

## **7. Le soutien aux projets sportifs associatifs**

La commission note la poursuite du soutien de la collectivité aux projets sportifs associatifs, notamment à travers l'aide à la mobilité des athlètes pour la participation à des championnats nationaux et la réalisation de projets de formation et de perfectionnement, au niveau national et international. Elle salue cette démarche dans la mesure où celle-ci s'adresserait à l'ensemble des disciplines.

## **8. Soutenir la rénovation et l'entretien des équipements sportifs et structurants**

### CREPS

Pour rappel, l'année 2017 aura été marquée par la mise en application de la loi NOTRe avec le transfert effectif des Centres de recherche et d'expertise de la performance sportive (CREPS) aux Régions.

La commission prend donc bonne note de l'ensemble des travaux de réhabilitation et de restructuration qui seront engagés sur les différents sites du CREPS (Plaine des Cafres, Saint-Denis). Aussi, dans la perspective de ces travaux, la commission souhaite que la capacité d'accueil de cet établissement soit dimensionnée de manière à répondre aux besoins des ligues et comités locaux.

Concernant plus particulièrement la restructuration du CREPS de Saint-Denis, la commission relève la mise en place d'un pôle médical. Selon la commission, ce dernier devrait ainsi permettre une réorganisation du suivi médical des athlètes et nécessitera un diagnostic de l'existant, de même qu'une nouvelle orientation de ces structures.

---

<sup>5</sup> Projet de loi de finances pour 2018

## **PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES**

### **LE SOUTIEN RÉGIONAL EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE ET D'ÉGALITÉ DES CHANCES**

#### **I – ÉDUCATION POPULAIRE**

La commission relève l'ensemble des actions engagées par la collectivité en matière de cohésion sociale et notamment concernant le soutien au réseau associatif, qualifié d'acteur majeur du lien social et du développement local.

La commission salue cette démarche mais aurait souhaité un discours plus volontariste de la part de la collectivité qui aurait pu rappeler notamment, comme cela avait été fait dans ses orientations budgétaires 2017, sa volonté d'organiser son soutien aux associations dans le cadre de la déclinaison locale de la Charte des engagements réciproques, dont elle devrait être signataire aux côtés de l'État, du Département, des collectivités locales volontaires, des EPCI et du Mouvement associatif de La Réunion.

Pour rappel, c'est sous l'impulsion du CCEE et du CESER en 2016, que ces travaux sur la charte ont pu être déclinés localement et ont abouti à la charte territoriale qui sera signée prochainement.

De même, c'est sur proposition du CCEE qui souhaitait que cette charte soit signée par une représentation régionale unique du secteur associatif (et non par une multitude d'acteurs associatifs en ordre dispersé), que le Mouvement associatif de La Réunion, représentatif de toutes les principales composantes du champ associatif local (Jeunesse, Enfance, Famille, Socio-éducatif, Médico-social, Sport, Éducation populaire...) a été créé le 31 mai 2017. Ses membres fondateurs en sont les principales coordinations et têtes de réseau locales : URIOPSS<sup>6</sup>, CRAJEP<sup>7</sup>, CROS<sup>8</sup>, UDAF<sup>9</sup>, Ligue de l'enseignement. Cet outil vient combler le vide qui prévalait au niveau de la représentation régionale du monde associatif.

Cette charte, qui prend en compte les spécificités du mouvement associatif local, constitue un document de référence pour le développement d'un partenariat de qualité entre les pouvoirs publics et les associations. Elle décline des principes qui s'inscrivent dans une démarche « gagnant/gagnant », bénéfique pour les pouvoirs publics comme pour les associations du territoire.

L'adhésion à la charte, qui est un document consensuel élaboré en partenariat, permet de donner un signe fort aux associations qui œuvrent au quotidien au côté des pouvoirs publics. C'est un moyen de renforcer le dialogue et la confiance entre les acteurs qui font l'action publique.

Pour les collectivités locales comme pour l'État, c'est aussi une façon de reconnaître, dans un acte officiel, l'engagement citoyen et bénévole et de promouvoir les valeurs de la République et de la Laïcité.

La commission souhaite que cet engagement fort de la collectivité à travers la signature de cette charte, puisse constituer un nouveau départ en termes de prise en compte de l'Éducation populaire dans ses programmes d'action et se traduisent budgétairement par des moyens renforcés.

---

<sup>6</sup> Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux

<sup>7</sup> Comité régionale des associations de jeunesse et d'Éducation populaire

<sup>8</sup> Comité régional olympique et sportif

<sup>9</sup> Union départementale des associations familiales



## II – PRÉVENIR LES RISQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ

### Développer les actions de prévention et de sensibilisation

Ces orientations budgétaires laissent apparaître qu'aux côtés de la lutte contre le diabète, grande cause régionale, la collectivité mettra en œuvre sur le territoire, d'autres actions de prévention, de sensibilisation et de promotion de la santé, en particulier concernant le phénomène d'addiction.

Si la commission convient que ces thématiques ont tout à fait leur place dans cette démarche de prévention, elle s'étonne de ne relever aucune prise en compte du phénomène de vieillissement de la population réunionnaise, transformation majeure qui demande pourtant une anticipation sur le long terme. Les dernières études menées par l'INSEE<sup>10</sup> révèlent en effet que la population vieillirait dans toutes les régions de France et que le rapport entre populations âgées et jeune augmenterait fortement. Ainsi, La Réunion compterait 82 seniors pour 100 jeunes en 2050 (contre 29 seniors pour 100 jeunes en 2013). Ces données chiffrées peuvent également être affinées par celles issues de la « conférence des financeurs » organisée en 2016 par la CNSA<sup>11</sup> et portant sur le diagnostic des besoins des personnes âgées. Il en ressort un vieillissement rapide de la population réunionnaise avec un triplement des plus de 65 ans entre 1980 et 2013 et un doublement des personnes âgées dépendantes d'ici 2030. De même, il faut rappeler que la population locale est marquée par la précarité et la pauvreté avec des taux significatifs de chômage, de pauvreté et d'allocataires du minimum vieillesse qui sont, à titre de comparaison, sont 3 à 4 fois supérieurs à ceux enregistrés en Métropole.

Ces données ont également fait ressortir pour La Réunion, des problématiques de santé importantes : développement précoce des pathologies (diabète, maladies cardiovasculaires, surpoids) induisant des risques de perte d'autonomie accrus et aggravés ainsi que l'augmentation des maladies dues au grand âge et pourvoyeuses de grandes dépendances (cancers, maladies neuro-dégénératives).

Par ailleurs, selon la commission, le périmètre de cette démarche de prévention et de sensibilisation doit également inclure de manière prioritaire la problématique liée à l'obésité, notamment au regard de ses conséquences auprès des jeunes populations.

Enfin, sur ce secteur du « Sport-santé », la commission estime essentiel que la collectivité régionale puisse soutenir les structures (fédérations, ligues, CROS...) habilités à former les éducateurs, aussi bien en matière de « Sport-santé pour tous » que dans la mise en place des activités physiques adaptées à l'attention des patients atteints d'une affection longue durée. Cet accompagnement permettrait ainsi aux acteurs concernés de se mettre en conformité avec les dispositions du décret n° 2016-1990<sup>12</sup> du 30 décembre 2016.

---

<sup>10</sup> INSEE PREMIÈRE n° 1652 paru le 22/06/2017

<sup>11</sup> Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

<sup>12</sup> Décret relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

L'examen par la commission 4 « Développement territorial », des orientations budgétaires de la collectivité régionale pour l'exercice 2018, appelle les remarques suivantes :

## **PILIER 2 : ENGAGER LA DEUXIÈME GÉNÉRATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS**

### **I – DÉPLACEMENTS**

#### **1. La politique régionale de mobilité durable et actions en faveur du transport et des déplacements**

La commission relève et souligne l'ensemble des programmes d'actions engagés par la collectivité au titre de sa politique en faveur de l'efficacité des transports en commun et de l'intermodalité.

Concernant l'usage des transports en commun qui apparaît comme de plus en plus incontournable au regard des problématiques croissantes de circulation rencontrées aux heures de pointes, la commission estime essentiel de développer l'attractivité et l'efficacité des transports en commun. Ceci impliquerait notamment de pouvoir offrir un temps de trajet optimal sur l'ensemble du réseau de transport par le biais des voies de circulation dédiées. La commission incite donc la collectivité à accélérer la mise en œuvre de son armature TCSP (Transport collectif en site propre).

#### **2. Le Plan régional vélo**

La commission prend note de la stratégie de la collectivité en matière de promotion des modes doux à travers notamment le Plan régional vélo (PRV) et l'encourage à mettre en œuvre des projets pour lesquels les études sont lancées depuis plusieurs années. Par ailleurs, parallèlement au dispositif envisagé de vélos en libre-service, la commission propose que soit étudiée la possibilité de mettre en place un cadre d'intervention pour soutenir l'acquisition de vélos électriques au bénéfice des ménages réunionnais (la prime d'Etat arrivant à son terme le 31 janvier 2018). A travers cet équipement adapté aux variations de la topographie locale, les usagers seraient en mesure de disposer d'une véritable alternative pour des trajets de moyenne-courte distance.

#### **3. Le développement des éco-mobilités et des modes de transports innovants**

La commission adhère à la stratégie de la collectivité visant à développer les éco-mobilités et les modes de transports innovants. Cependant afin d'éviter d'accentuer l'usage des véhicules individuels, la commission préconise que ces innovations aillent en priorité sur le secteur des transports en commun afin de privilégier les déplacements collectifs.

En outre, le renforcement du parc automobile régionale en voiture électrique n'apparaît pas aux yeux de la commission comme la meilleure des démarches. Celle-ci, en effet, ne fait que conforter l'usage individuel de la voiture et par ailleurs, il est à rappeler que la recharge des batteries de ces véhicules s'opère sur le réseau de l'opérateur historique, tributaire en grande partie des énergies fossiles.

#### **4. Le réseau routier**

Dans la perspective d'une action concertée entre toutes les collectivités, la commission réitère son souhait de voir la mise en place d'un Office de la route. La vocation de cette structure serait d'avoir une vision globale des déplacements et des solutions adéquates prenant en compte aussi bien la rareté du foncier et les coûts engendrés, que la réalité quotidienne des usagers de la route.

### **PILIER 3 : LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES**

#### **I – TOURISME**

La commission partage l'ambition de la collectivité qui souhaite faire du tourisme une locomotive du développement économique local et qui le conforte en tant que secteur prioritaire. Elle constate avec satisfaction que la dimension transversale de ce secteur est prise en compte dans les divers programmes d'actions aux chapitres : économie, numérique, route, aménagement, environnement, coopération régionale, continuité territoriale, cohésion sociale, culture et sport...

##### **1. Soutien au Comité régional du tourisme**

Concernant le soutien de la collectivité au comité régional du tourisme, la commission rappelle qu'au-delà des missions de promotion de la destination et de marketing, l'IRT a compétence également pour mener des actions dans les domaines suivants :

- l'observatoire régional du tourisme ;
- l'accompagnement des porteurs de projets dans leur programme d'amélioration et de création de produits de qualité et labellisés ;
- le conseil et l'ingénierie touristique auprès des communes et des intercommunalités ;
- le conventionnement et l'entretien des sites stratégiques de loisirs de nature ;
- l'aide à la commercialisation aux agences réceptives, tours opérateurs et prestataires touristiques :
  - le pôle touristique d'excellence ;
  - la promotion de la destination et des produits sur les différents marchés.

##### **2. Développer et renforcer le marché local**

Sur le plan du marché local, la commission suggère la mise en place d'indicateurs quantitatifs (recettes / offres / attentes clientèle), données mal connues à ce jour et pourtant essentielles au regard de l'importance de ce marché pour les entreprises du secteur.

##### **3. Les infrastructures – Une plus grande attractivité du territoire – L'amélioration de l'image**

Le volet route et transport souvent évoqué comme un point négatif par les visiteurs doit faire l'objet d'une attention particulière de la part de la collectivité. Faciliter les déplacements (professionnels, loisirs ou autres) de la population réunionnaise en général profitera sans nul doute aux visiteurs.

Ainsi, la commission suggère :

- la création d'une ligne de transport collectif vers les grands sites touristiques ;

- la création de services dédiés au public sur les routes touristiques, route des plages, des laves... (point d'information, boutiques artisanales, toilettes, parking sécurisé...);
- l'identification des radiers qui nécessitent des aménagements rendant possible l'accès de la population et aux activités touristiques et de loisirs (exemple des bases nautiques de la rivière des Marsouins aux abords de « l'Îlet Coco »);
- l'accélération de la mise en œuvre de la Voie vélo régionale (VVR) qui offrirait l'opportunité de développer des activités liées au cyclotourisme qui connaît actuellement un engouement important auprès de la population. En effet, le tourisme à vélo est une filière économique en plein essor et son développement correspond à une évolution profonde des pratiques touristiques vers plus de bien-être, d'attention portée à l'environnement, aux choix de consommation et au partage. Ainsi, au niveau national, près de neuf millions de séjours ont été enregistrés en 2016 au titre de la filière « tourisme à vélo ». Ce succès est indéniablement adossé à la mise en œuvre du Schéma national des véloroutes et voies vertes (SN3V)<sup>13</sup>.

#### 4. Culture et tourisme

La commission soutient la collectivité dans sa volonté de recenser, étudier, valoriser, évaluer le patrimoine culturel de notre île. Conscient également des enjeux liés à ce sujet dans les dynamiques touristiques, le CCEE s'apprête à livrer un rapport traitant d'une meilleure prise en compte des aspects culturels de La Réunion dans le secteur du tourisme.

#### 5. Aérien

La commission relève à nouveau, à travers ces orientations, l'absence de mise en œuvre d'une véritable réflexion sur le volet aérien pourtant souvent évoqué comme un frein structurel au développement touristique. Aussi, elle rappelle qu'à ses yeux, il est nécessaire avant tout de privilégier la mise en place d'une desserte aérienne directe à des prix compétitifs en lien avec les marchés prioritaires. Enfin, elle rappelle la nécessité de définir pour La Réunion, une réelle stratégie en matière de desserte aérienne.

#### 6. Gestion du risque requin

La commission partage les inquiétudes de la collectivité autour de l'impact du risque requin sur la population et l'image de la destination.

*Le « risque requin » fait flotter des drapeaux de prévention partout dans le monde. Rares sont les littoraux épargnés par ce risque, encore plus rares sont les spots de surf de renommée mondiale qui n'ont jamais connu d'attaque de requin. L'Australie dénombre 123 attaques dont 15 mortelles depuis 2005, l'Afrique du Sud, 40 dont 13 mortelles, les États-Unis encore plus : 219 attaques en Floride, 38 en Caroline du Sud et 55 à Hawaï. Ces trois pays présentent le plus fort « risque requin » au monde.*

*Mais, depuis 2010, avec 21 attaques de requin, dont 8 fatales, la petite île de La Réunion est devenue l'un des sites les plus concernés par ce risque dans le monde. Cependant, au-delà des statistiques, c'est avant tout l'amplitude médiatique prise par le phénomène depuis 2011 qui est sans précédent. (Sources : Géo Confluence – Publié le 14/04/2016 – par Emmanuelle Surmont, agrégée de géographie, ENS de Lyon)*

---

<sup>13</sup> Source : Baromètre du tourisme à vélo en France – Édition 2017 – Direction générale des entreprises (DGE)

Ce phénomène de recrudescence d'attaques ayant des répercussions à l'international, la commission suggère la création d'un centre d'excellence maritime basée à La Réunion dont les missions pourraient venir en complément de l'action du Centre de ressources et d'appui en vue de :

- recenser et partager l'état de la recherche en matière de dispositif de protection individuel et collectif pour les sites de baignade et les activités nautiques ;
- protéger les sites de baignade hors lagon (Boucan Canot, Roches noires) ;
- créer une cellule de recherche internationale avec des ingénieurs en vue d'élaborer un équipement de protection individuel innovant pour assurer la protection des usagers, le normaliser et l'exporter ;
- mutualiser les recherches sur le risque 'ciguatera' dans l'océan Indien et exporter les compétences acquises localement ;
- conduire les recherches biologiques et environnementales sur les requins en partenariat avec les universités et les laboratoires de recherche, les pays de la zone océan Indien et les pays concernés par des attaques (Hawaï, Australie, Afrique du Sud, Floride, Nouvelle-Calédonie...).

## **PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE**

### **I – UN RENFORCEMENT DE LA COMPÉTENCE DE LA RÉGION EN MATIÈRE DE PLANIFICATION DES DÉCHETS**

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) constitue le 3ème volet de la réforme territoriale et contribue à la clarification des compétences des collectivités territoriales. En matière de la compétence des déchets, elle confie dorénavant au Conseil régional l'élaboration d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets, se traduisant par la substitution en un plan unique, qui devrait être approuvé à la fin 2018. Compte tenu de ses nouvelles missions et, de celles en matière de biodiversité, la commission aurait souhaité de la collectivité régionale l'annonce d'une stratégie en la matière pour La Réunion. « Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas » est un slogan partagé.

En effet, la forte augmentation des déchets a un lourd impact :

- sur l'environnement : prélèvement des matières premières, pollution des sites lors de l'extraction, des transports, de la fabrication, de l'utilisation et lors de la fin de vie des produits, génèrent des impacts lors de leur enfouissement ou de leur incinération ;
- sur le budget des ménages, des entreprises et des collectivités territoriales qui tous, doivent payer pour leur gestion.

À cet égard, la commission demande l'élaboration d'une stratégie réunionnaise en matière de la gestion des déchets, adaptée à notre contexte insulaire c'est-à-dire qui vise réellement la réduction à la source, l'économie des ressources foncières et énergétiques.

Certes, le recyclage est indispensable mais pas suffisant encore moins sur une île où toutes les filières ne peuvent être mises en place. Le recyclage représente une alternative mais ne peut être un objectif en soi, car le process entraîne à nouveau perte de matières premières et d'énergie et produit des déchets.

« Faire de nos déchets des ressources » est une idée surtout défendue par les industriels des déchets.

La commission recommande à la collectivité de travailler en amont sur la prévention, la limitation du gaspillage, sur la fin du jetable et du retour à la consigne des bouteilles, première étape à la réduction des déchets plastiques.

La commission préconise dès lors qu'une large place soit laissée à l'information, à l'éducation et à la formation des citoyens.

La commission prend acte que la collectivité régionale – en sa qualité de chef de filât adopte la création d'une Unité de valorisation énergétique (UVE) dont la production est déjà comptabilisée dans le secteur des énergies renouvelables (p 161). Elle préconise<sup>14</sup> un accompagnement des consommateurs et des importateurs ainsi qu'une réglementation précise sur des produits moins emballés.

<sup>14</sup> Le plan sera évalué tous les 6 ans et fixe une limite aux capacités annuelles d'élimination par stockage « des déchets non dangereux, non inertes ». Ce stockage ne devra pas en 2020 excéder 75 % de ceux atteints en 2010 et 50 % en 2025. Ce principe souffre d'exception en application de l'art R 541-18 du décret d'application, notamment pour La Réunion, dont les objectifs sont reportés à 10 ans.

En moyenne 609 kg de déchets produit par habitants chaque année ; 133 kg de ces déchets sont recyclés et 470 kg sont enfouis

## **II – LA RÉGION, CHEF DE FILE EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ**

### **1. L’agence régionale pour la biodiversité.**

La loi sur la biodiversité parue au Journal officiel en août dernier, crée l’Agence française pour la biodiversité qui regroupe l’Office national de l’eau et des milieux aquatiques, les Parcs nationaux de France, l’Agence des aires marines protégées et l’Atelier technique des espaces naturels. Elle deviendra l’unique interlocuteur de tout acteur en la matière : collectivités territoriales, entreprises, associations. Elle visera à renforcer la connaissance, la recherche et la formation autour de la biodiversité. Elle apportera un appui scientifique, technique et financier aux politiques de l’eau, de la biodiversité, des milieux marins de l’État et des collectivités territoriales. Sa déclinaison sur le plan local en Agence régionale de la biodiversité devrait permettre en outre de simplifier les démarches administratives et financières pour tous les acteurs. La commission attire l’attention de la collectivité sur un point de vigilance : il sera nécessaire pour une appropriation réelle par tous les habitants que ces Agences en outre-Mer se fassent à partir des compétences locales et régionales afin qu’elles puissent alimenter les réflexions de l’Agence française de la biodiversité.

Dès lors, il s’agira de mettre en place une gouvernance ascendante des territoires menacés vers la gouvernance nationale. Eu égard aux caractères intrinsèques de La Réunion (biodiversité exceptionnelle, insularité), la commission rappelle que l’Île mérite une sensibilisation et une connaissance partagées régulières auprès de ses habitants. L’accès à l’information et aux résultats des travaux de recherche publique demeurent essentiels pour une bonne appropriation par tous les acteurs, afin qu’ils soient sensibilisés à la valeur économique de la biodiversité et des services écosystémiques.

### **2. Biodiversité terrestre et écosystèmes**

La commission note avec intérêt la publication en 2017 des résultats de l’étude visant à analyser les possibilités d’évolution du Parc national en Parc régional. Elle regrette cependant que le CCEE n’ait pas été destinataire de ces travaux, ce qui aurait permis de cerner les enjeux et les orientations prises en la matière en 2018.

### **3. Biodiversité marine et écosystèmes marins**

La commission partage les inquiétudes de la collectivité sur le « risque requin », elle demande à cet égard à la collectivité de distinguer clairement ce phénomène de la gouvernance de la Réserve naturelle nationale marine de La Réunion.

### **4. Sensibilisation dans le domaine de l’environnement**

La commission note la programmation en 2018 de nombreuses manifestations destinées au grand public telles que, par exemple la « fête des pêcheurs de bichiques », montrant que la collectivité tient une responsabilité particulière dans la conception, le financement et la mise en œuvre de projets visant à valoriser et à diffuser les bonnes pratiques liées à la participation de la société civile à tous les niveaux.

À ce titre, la commission recommande à la collectivité la mise en place d’appels à projets portant sur des actions de conservation et de préservation de la biodiversité permettant ainsi à tout acteur et notamment aux petites structures associatives d’innover et de proposer des projets, même de petite échelle.

## 5. Le développement durable

L'Éducation à l'environnement et au développement durable tire ses fondements de l'éducation populaire, plus ancienne. Comme celle-ci, elle vise la responsabilisation des personnes et leur engagement citoyen basé sur des principes de solidarité et de respect mutuel dans la vie de leur cité.

Il s'agit de mettre en pratique « comprendre pour mieux agir ».

La commission note à travers de nombreuses rubriques, la possibilité de développer l'EEDD dans les domaines suivants :

- les déchets : domaine où l'accompagnement de tous les citoyens, les familles et les usagers en général est primordial ;
- la politique de l'eau : non gaspillage ;
- la biodiversité : connaissance, respect des espèces et des espaces ;
- la maîtrise de l'énergie ;
- les déplacements et les transports ;
- le défi du changement climatique.

En règle générale, la population aspire à comprendre les politiques et les orientations prises en son nom. Portée essentiellement par le tissu associatif et notamment GRANDDIR<sup>15</sup>, l'EEDD à La Réunion peut être un levier pour promouvoir les actions liées au changement climatique auprès du grand public. Ainsi, en cette période d'urgence écologique et sociale, éduquer et former deviennent prioritaires.

À ce titre, la commission recommande à la collectivité d'investir réellement ce champ qui ouvre des horizons pour l'avenir plus particulièrement pour les jeunes et préconise l'insertion de l'EEDD, comme un axe majeur de toutes les politiques publiques, visant dès lors à la compréhension des enjeux véritables qui sous-tendent cette thématique.

## **PILIER 3 : LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES**

### **I. RECHERCHE ET INNOVATION**

La commission note une volonté de continuité dans l'accompagnement des acteurs de la recherche et de l'innovation. Toutefois, elle reste perplexe quant à la pertinence des modalités qui seront mises en œuvre.

#### **1. L'accompagnement des acteurs de la recherche et de l'innovation**

##### **• Suivi des structures intermédiaires d'innovation**

La commission note la poursuite de l'engagement de la collectivité en faveur des structures d'interface et dans sa mission d'aide à l'élaboration des programmes d'actions des organismes qualifiés de « pôle d'innovation ».

Sur ce point, la commission réitère sa demande d'éléments relatifs au bilan de cette action d'accompagnement des pôles d'innovation, assurée par le Comité régional d'innovation (CRI) depuis 2015.

Par ailleurs, la commission relève la continuité du soutien de la collectivité à la diffusion et au développement de la culture scientifique, technique et industrielle auprès des jeunes publics. À ce propos, **la commission espère l'agrément d'autres structures dans ce domaine afin de mieux répondre aux ambitions affichées de la collectivité de familiariser, au plus tôt, un plus grand nombre de jeunes Réunionnais au monde scientifique.**

---

<sup>15</sup> Groupement régional des acteurs de l'éducation à l'environnement pour un développement durable de l'île de La Réunion



- **Lancement d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) relatif à l'évolution de l'écosystème**

Si la commission se félicite de la démarche d'optimisation du système de soutien à l'innovation, elle s'étonne néanmoins de la sévérité de la critique portée à l'égard de ces structures : celles-ci seraient « sans résultat pour l'utilisateur », alors qu'elles ont eu une réelle implication dans le système.

Par ailleurs, la commission espère que cette démarche de rationalisation, qui doit s'effectuer en deux temps pour n'arriver à une sélection de projets qu'en 2019, n'entravera pas la dynamique de l'innovation. Aussi, la commission attire fortement l'attention de la collectivité sur l'importance du facteur « temps » en matière d'innovation.

- **Suivi des organismes de recherche**

La commission note que l'élaboration des conventions pluriannuelles pour le Groupement d'intérêt public cyclotron Réunion océan Indien CYROI et l'Institut de recherche pour le développement (IRD) prévue en 2018 se fera en cohérence avec la S3 (Stratégie de spécialisation intelligente). Elle relève aussi avec intérêt que désormais la société civile pourrait être associée à la réflexion sur la recherche et encourage fortement la collectivité dans cette démarche participative.

- **La stimulation des projets de recherche**

La commission constate la volonté de la Région de poursuivre son soutien aux projets et actions de recherche des étudiants et des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, en cohérence avec la S3.

Aussi, elle adhère au projet de la collectivité d'assurer en 2018, une plus grande communication de ses dispositifs auprès de Pôle emploi. À cet égard, la communication des chiffres relatifs à cette dynamique enclenchée depuis 2010 aurait apporté à la commission un éclairage intéressant sur l'impact réel de ces aides sur l'intégration professionnelle des scientifiques de haut niveau.

- **Recherche Énergie**

La commission souscrit pleinement à la logique de la collectivité de poursuivre les partenariats engagés en vue du soutien et de la promotion des actions de recherche.

- **La valorisation des programmes de recherche agronomique**

La commission note la reconduction des programmes de recherche et d'expérimentation de la Région aux activités du CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement).

Elle relève par ailleurs, avec intérêt, que l'impact de la recherche agronomique pour le territoire pourra être mesuré à travers un bilan annuel de ces différents programmes, en 2018. À cet égard, la commission souhaiterait être destinataire des conclusions de ce bilan.

## 2. Les risques naturels

- **Observatoire régional des risques naturels**

Si la commission note bien la poursuite du soutien de la Région à l'Observatoire régional des risques naturels (ORN), elle aurait apprécié un éclairage sur les actions concrètes menées en 2017 par la l'Agence pour l'observatoire de la Réunion, de l'aménagement et de l'habitat (AGORAH).

- **Actions du BRGM en matière de risques naturels**

La commission note avec satisfaction la continuité de soutien de la collectivité aux actions du BRGM en matière de prévention et de compréhension des phénomènes.

- **Actions de l'Observatoire volcanologique du Piton de la Fournaise (OVPF)**

La commission souscrit pleinement au soutien constant de la Région en faveur du programme d'actions de l'observatoire.

- **L'aménagement du CYROI**

La commission s'interroge sur les délais réels de réalisation de ces travaux. En effet dans les orientations budgétaires de 2017, il était déjà question d'un achèvement des travaux dans la même année. Or, nous lisons dans les orientations budgétaires de 2018, pour les mêmes opérations, deux phases de travaux dont la finalisation de la première en 2018 et l'attente d'une demande en 2018 pour la deuxième phase. La commission s'interroge sur l'origine de ces divergences de dates.

- **Le Pôle de protection des plantes (3P)**

S'agissant de l'extension de cette plateforme technologique stratégique en expérimentation végétale, la commission relève avec satisfaction la finalisation de l'étude en 2017, comme prévu dans les orientations budgétaires de la même année, et un démarrage des travaux en 2018. Au vu de l'importance des missions de cette structure, la commission espère que les prévisions de délais seront tenues.

- **Les infrastructures hospitalo-universitaires**

La commission relève que les travaux relatifs à ces infrastructures sont « envisagés » en 2018, or les études ont été initiées en 2016. Là encore, elle s'interroge sur les délais de réalisation et leurs conséquences sur l'efficacité de ces équipements.

### **3. L'information géographique et l'observatoire du territoire : des outils au service des politiques d'aménagement du territoire**

La commission note la poursuite de l'implication de la collectivité dans ce domaine. Par ailleurs, elle relève la volonté de la Région, pour 2018, de définir les moyens et les modalités de partenariats avec le secteur privé. À cet égard, la commission souhaiterait être informée par la suite sur le devenir de ce projet d'appels de fonds privés pour la mise à niveau de l'équipement.